

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 05/03/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/03/2025

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2025-011

Le 11 mars 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (2) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (3) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : administration générale : modification du tableau des effectifs non permanents du SIGP : poste de chargé de projets.

M. le Président :

Rappelle que, par délibération du 12 novembre 2024 (délibération n° 2024-068), le Comité syndical a modifié le tableau des effectifs non permanents du SIGP en créant un poste de chargé de mission à temps complet pour mener les projets relatifs à :

- o La procédure de DSP du domaine skiable de la Grande Plagne (2025).
- o Le transfert de la compétence eau et assainissement (2025- début 2026).
- o Les études et programmations, dossiers administratifs et financiers (financement/co-financement), concernant les Jeux Olympiques de 2030, ainsi que l'initialisation des maîtrises d'ouvrages et d'œuvres relatives à la piste olympique de Bobsleigh de La Plagne (2025-2026).

Rappelle que la délibération prévoit également que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée (contrat de projets).

Signale que la délibération prévoit que le traitement de l'agent à recruter sera calculé par référence au grade d'attaché ou d'ingénieur avec des maxima de traitement de base comme suit : en filière administrative au maximum sur l'indice brut des attachés principaux échelon 7 (indice majoré 735 soit 3 618.24 € bruts mensuels à date) ou en filière technique au maximum sur l'indice brut des Ingénieurs principaux échelon 7 (indice majoré 773 soit 3 805.31 € bruts mensuels à date).

Considérant la procédure de recrutement en cours de finalisation et l'expérience du candidat à recruter,

Propose que le poste de chargé de mission soit créé dans la cadre d'emploi des ingénieurs, au grade d'ingénieur principal, sur l'échelon correspondant à l'expérience du candidat, auquel s'ajoutera le RIFSEEP prenant en compte, notamment, les fonctions occupées et missions confiées dans le but de la réalisation des opérations, les qualifications détenues par l'agent, sa capacité d'autonomie sur le projet ainsi que son expérience.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte de modifier le tableau des effectifs non permanents du SIGP à compter du 01/04/2025 :

Filière : technique

Emploi : Chargé de mission

Cadre d'emplois : ingénieur

Grade : ingénieur principal

- Ancien effectif non permanent : 1
- Nouvel effectif non permanent : 1
- Ancien effectif consolidé tableau des effectifs global du SIGP au 01/04/2025 : 12
- Nouvel effectif consolidé tableau des effectifs : 12

Précise que ce contrat sera d'une durée initiale maximale de 18 mois et dont l'échéance est la réalisation des projets ou de l'opération.

Note que les textes prévoient que, dans le cadre des projets ci-dessus exprimés, ce contrat ne pourra être renouvelé qu'expressément, et dans la limite de 6 ans maximum.

Précise que la rémunération sera fixée telle que ci-dessus annoncé, et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal du SIGP.

Autorise le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat de projets afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT

Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Alpe - Les Prévagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13 Date de convocation : 05/03/2025
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5 Date d'affichage : 05/03/2025

Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2025-012

Le 11 mars 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (2) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (3) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.
MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN
suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : domaine skiable : modification des tarifs publics des remontées mécaniques pour l'été 2025.

M. le Président :

Rappelle que, conformément aux termes de la convention de service public de 1987 en cours, les tarifs des remontées mécaniques sont votés chaque année et qu'ils font l'objet d'une concertation au SIGP.

Vu la circulaire préfectorale du 05 juillet 2022 notifiée par M. le Préfet de la Savoie le 11 juillet 2022,

Considérant les différents échanges qui se sont tenus cette année à ce sujet,

Rappelle la délibération du 10 décembre 2024 (délibération n° 2024-091) approuvant les tarifs publics des remontées mécaniques de l'été 2025.

Rappelle également que le Comité syndical a décidé d'approuver les tarifs publics des remontées mécaniques de l'été 2025 tels que proposés initialement, sous réserve que la SAP apporte au SIGP une solution tarifaire pour « une montée Montchavin » ; la proposition devant être formulée avant avril 2025.

Vu la proposition évoquée par la SAP en préambule de la séance plénière à ce sujet et les échanges qui ont suivis,

Propose de délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la proposition de création du tarif spécifique journalier pour Montchavin-Les Coches.

Décide d'approuver les tarifs publics des remontées mécaniques de l'été 2025 tels que proposés.

Accepte que la SAP, si elle le souhaite, applique à ses clients des remises commerciales sur les tarifs publics, en fonction des volumes de vente effectués.

Note que le tableau des tarifs publics des remontées mécaniques votés est ci-annexé à la présente délibération.

Charge le président de notifier la présente délibération à la SAP, à l'OTGP et aux communes membres.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route du Lac, Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).

ÉTÉ 2025



Paradiski*

	Adulte	Enfant/Senior	75 ans +
FORFAIT PIETON ET VTT			
1 jour**	21,00 €	17,00 €	
1 journée Live 3000	32,00 €	26,00 €	
Semaine / Live 3000 inclus	75,00 €	60,00 €	
Saison	149,00 €	120,00 €	10,00 €* 33,00 €
Extension été			
Extension PK 1 jour			
1 montée**/***	8,00 €	6,00 €	
4 montées**/****		27,00 €	
1 aller simple Vanoise Express	11,00 €	9,00 €	
1 aller-retour Vanoise Express	17,00 €	14,00 €	
Bike Park 3h		Tarif Unique	
		17,00 €	

Adulte 13-64 ans, Enfant 5-12 ans, Senior 65-74 ans, gratuit pour les -5 ans

* Frais de dossier

** Hors Live 3000

*** A Montchavin-les-Coches, une montée = 1 passage TC Lac Noir + 1 passage TSD Bijolin, à consommer dans la même journée

Fin de promotion boisson offert dans journée Live 3000

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 05/03/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/03/2025

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2025-013

Le 11 mars 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (2) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (3) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : tourisme : avenant n° 2 à la convention d'objectifs ayant trait aux missions touristiques réalisées par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP).

M. le Président :

Rappelle que le SIGP et l'OTGP ont conclu le 14 décembre 2021 (délibération n° 2021-071 du 16 novembre 2021) une convention ayant pour objet :

- o De définir le contenu des missions de service public déléguées par le SIGP à l'OTGP,
- o De fixer les objectifs à atteindre par l'OTGP dans le cadre de ces missions,
- o De définir les moyens consacrés par le SIGP à la mise en œuvre des missions (en fonction de ses capacités financières et des obligations du classement de l'OTGP)
- o De déterminer les modalités de suivi des actions mises en œuvre par l'OTGP.

Précise que la date d'échéance de ladite convention prévue à l'article 2 a été portée au 31 décembre 2025 par l'avenant n° 1 (délibération n° 2024-084 du 10 décembre 2024).

Propose de modifier l'article 5.2 de la convention, qui est relatif aux modalités de versement de l'aide, afin d'intégrer un nouveau rythme de versement des participations des collectivités contributrices à l'association.

Présente le projet d'avenant, en précisant que les autres modalités de la convention initiale restent inchangées.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs ayant trait aux missions touristiques réalisées par l'OTGP, modifiant le rythme de versement des participations tel que présenté.

Autorise le président à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces afférentes.

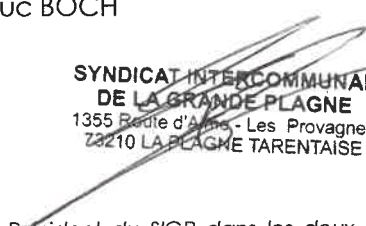
Charge le président de notifier la présente délibération à l'OTGP.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Alme - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).

- Projet -

AVENANT N° 2

**CONVENTION D'OBJECTIFS AYANT TRAIT AUX MISSIONS TOURISTIQUES REALISEES PAR
L'OFFICE DE TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE**

ENTRE

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE
Représenté par son président, Monsieur Jean-Luc BOCH,
Habilité à cet effet par une délibération du Comité syndical en date du 11 mars 2025,

**Dénommé le « SIGP »,
D'une part**

ET

L'OFFICE DE TOURISME « OFFICE DE TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE »
Représenté par son président, Monsieur Pierre GONTHIER,

**Dénommé « l'Office de tourisme ou « OTGP »,
D'autre part**

PREAMBULE

Le SIGP et l'OTGP ont conclu le 14 décembre 2021 (délibération n° 2021-071 du 16 novembre 2021) une convention ayant pour objet :

- De définir le contenu des missions de service public déléguées par le SIGP à l'OTGP,
- De fixer les objectifs à atteindre par l'OTGP dans le cadre de ces missions,
- De définir les moyens consacrés par le SIGP à la mise en œuvre des missions (en fonction de ses capacités financières et des obligations du classement de l'OTGP)
- De déterminer les modalités de suivi des actions mises en œuvre par l'OTGP.

L'avenant n° 1 signé le 16 décembre 2024 (délibération n° 2024-084 du 10 décembre 2024) a porté la date d'échéance de ladite convention, prévue à l'article 2, au 31 décembre 2025.

Dans l'attente de la future convention, il est proposé de modifier l'article 5.2 de la convention afin d'adapter les modalités de versement de l'aide.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 5.2 de la convention qui est relatif aux modalités de versement de l'aide, afin d'intégrer un nouveau rythme de versement des participations des collectivités contributrices à l'association comme suit :

- Janvier : 25%.
- Février : 20 %.
- Mars : 0%.
- Avril : 15%.
- Mai : 10%.
- Juin : 10%.
- Juillet : 10 %.
- Aout : 10 %.
- Septembre/octobre/novembre/décembre : néant.

Les autres articles restent inchangés.

**Fait à La Plagne Tarentaise,
Le**

**Pour le SIGP,
Le Président,
Jean-Luc BOCH**

**Pour l'OTGP,
Le Président,
Pierre GONTHIER**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 05/03/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/03/2025

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2025-014

Le 11 mars 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (2) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (3) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN
suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : finances : ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget général 2025 du SIGP.

M. le Vice-président délégué aux finances :

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29/12/2012 - article 37).

Considérant le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrite au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avec le vote du budget.

Considérant en outre que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait savoir que les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes pour le budget général :

- Opération « JOP INFRASTRUCTURE PISTE BOB » n° 135, article 21351 : 13.500€.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget général primitif 2025, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires N-1.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget général primitif 2025 lors de son adoption.

Charge le président de notifier la présente délibération à Mme la Trésorière de Moûtiers.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT



Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Alce - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 05/03/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/03/2025

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Délibération n° 2025-015

Le 11 mars 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (2) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (3) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

OBJET : finances : débat d'orientation budgétaire 2025 du budget général du SIGP.

M. le Vice-président délégué aux finances :

Rappelle au Comité syndical que les Communes d'Aime-la-Plagne et de La Plagne Tarentaise comptent plus de 3.500 habitants, ce qui implique, au niveau du SIGP, l'obligation de mener un débat d'orientations budgétaires et de délibérer.

Rappelle également que le Code général des collectivités territoriales prévoit que le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires qui a vocation à éclairer le vote des élus, pour la légalité de l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Présente la note de synthèse relative au débat d'orientations budgétaires du budget général du SIGP pour l'année 2025, en reprenant les résultats 2024 et la prospective financière de l'année 2025 qui a été présentée en séance du 14 janvier 2025 et annexée au compte-rendu de ladite séance, ainsi qu'à la notice de présentation du présent Comité syndical, en sa forme complétée d'un dossier consolidant les travaux des bureaux et commission.

M. le Président a invité et invite les élus membres du Comité syndical à formuler toute remarque à chaque étape de ce processus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Prend acte de la note de réflexion, ainsi que des observations émises au cours du débat d'orientation budgétaire.

Indique que les principales orientations seront traduites dans le budget primitif 2025 du SIGP.

Charge le président d'annexer à la présente délibération la note de synthèse projetée en séance.

Charge le président de notifier la présente délibération à Mme la Trésorière de Mouÿtiers.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT

Le Président,
M. Jean-Luc BOCH

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTEISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).



BUDGET GENERAL

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mardi 11 mars 2025

1



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- **Organisation budgétaire du SIGP**
- Résultats 2024
- Orientations budgétaires 2025
- Prévisions 2025

2

Organisation Budgétaire du SIGP

- ✓ Une organisation par « services comptables »
- ✓ Les recettes de fonctionnement
- ✓ Les dépenses de fonctionnement
- ✓ L'investissement

3

Les Recettes Générales Perçues

Reversées intégralement:

- La Taxe des Remontées Mécaniques (communes)
- La participation des communes à la compétence tourisme et aux services d'altitude (OTGP)

Reversées partiellement :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (OTGP-Plan routes)
- La Redevance des Remontées Mécaniques (communes 72,72%)

Conservées :

- Les loyers divers (neutre car majoritairement pour couvrir les emprunts)
- Les remboursements des prestations de service (neutre)

4



Les Recettes Reversées aux Communes

- La Redevance des Remontées Mécaniques : **72,72 %**
- La Taxe des Remontées Mécaniques : **En totalité**

5



Les Recettes Reversées aux Communes

Répartition inchangée depuis 2015

- ✓ **Aime-La-Plagne : 15,40 %**
- ✓ **Champagny en Vanoise : 12,40 %**
- ✓ **La Plagne Tarentaise : 72,20 %**

6

Les Dépenses Générales de Fonctionnement

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les reversements aux communes (Taxe et redevance RM)
- Les subventions aux associations et participations
- Les intérêts des emprunts
- Le virement à la section d'Investissement

7

L'Investissement

- Le remboursement du capital des emprunts
- Différents programmes d'investissement 2024 :

- Stade de slalom (Plagne Centre)
- Autres stades slalom
- Piste de bobsleigh
- E.spots et liaisons VTTAE
- Piste poussée
- Tour de glace
- Gendarmerie
- Les Provagnes
- Chalet COVA
- Centre administratif (OT Altitude)
- Espace Plagnard
- Phoenix

nouvelles opérations :

- Portes Entrées station
- Foncier
- JOP voirie piste bob
- JOP infrastructures
- JOP bâtiments

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

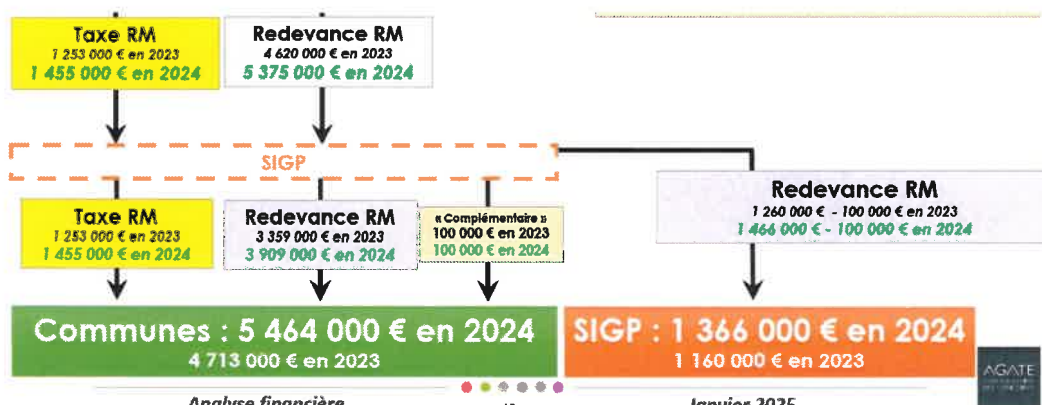
- Organisation budgétaire du SIGP
- **Résultats 2024**
- Orientations budgétaires 2025
- Prévisions 2025

9

Points marquants de 2024

FONCTIONNEMENT

- ❖ L'exercice 2024 présente des ratios financiers toujours favorables sur le fonctionnement
- ❖ Un exercice record pour les recettes propres du SIGP en 2024 avec 9,34 M€. Près de la moitié soit 4,41 M€ sert à financer l'OTGP* et les services aux communes*.
- ❖ La redevance conservée par le SIGP est insuffisante pour couvrir ces dépenses* mais se maintient à un très bon niveau de 1,36 M€ net



10

Points marquants de 2024

- ❖ Modération des participations communales (+1,8% vs 2023), notamment pour financer les services mutualisés et l'OTGP, dont les dépenses sont très maîtrisées.
- ❖ Il est à noter que l'OTGP 2024 présente une gestion performante et stabilisée : la subvention 2024 se situe quasiment au niveau de celle 2019,
- ❖ NB : baisse importante de la perception de loyers SAP: par démantèlement d'installations anciennes (les nouvelles entrant dans la concession)
- ❖ Les charges propres augmentent dans la même proportion que les produits à 7,98 M€ en 2024.
- ❖ Les charges d'entretien courant sont de 731 K€ avec des entretiens et de la maintenance plus importants sur les bâtiments et équipements (Tour de chrono, Provagnes, office de Plagne Centre Altitude ...).
- ❖ Le niveau des honoraires devient élevé avec les différents accompagnements mis en place notamment pour des dépenses temporaires (principalement jusqu'en 2026) comme le renouvellement de la DSP du domaine skiable (lancé en 2021), la procédure de servitude d'utilité publique SUP (lancée en juin 2023), le toilettage du foncier et la préparation des JOP 2030.

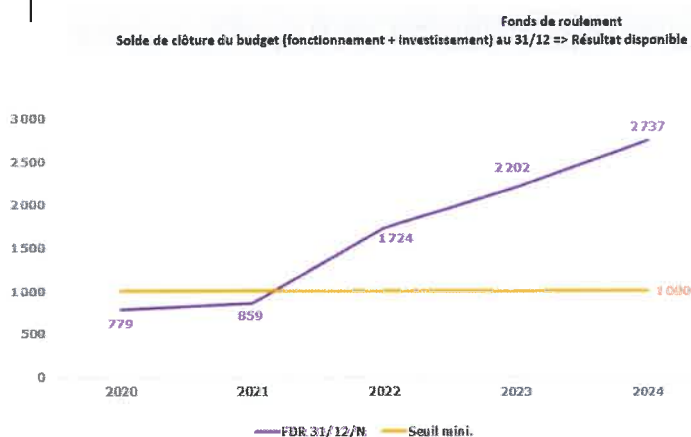
11

Points marquants de 2024

INVESTISSEMENT

- ❖ Le SIGP a de nouveau fortement limité ses investissements sur l'exercice 2024 (368 K€ d'investissements directs) dans le but de renforcer le fonds de roulement disponible en fin d'exercice qui atteint 2,7M€ dans le but de faire face à des investissements lourds

FONDS DE ROULEMENT EN K€



A RETENIR

Le fonds de roulement connaît une nouvelle augmentation en 2024 sous l'effet de facteurs conjugués :

- Le maintien de l'épargne nette à un niveau satisfaisant
- Le niveau des dépenses d'investissements modéré de 368 K€ sur l'exercice (et les deux précédents).

Le fonds de roulement est une « photographie » au 31/12 des réserves disponibles. Ces réserves pourraient à terme permettre de financer 4 M€ d'investissements en vue des JOP 2030 notamment.

12



Points marquants de 2024

- ❖ Les seuils préconisés pour les investissements
 - ❖ « ordinaires » = 1 M€/an (à limiter 2024-2027 < à 500 k€)
 - ❖ JOP 2030 = 3 à 4 M€ (à « économiser » d'ici 2027)
- ❖ Le SIGP n'a pas souscrit d'emprunt sur la période (depuis 2019 – Gendarmerie)
- ❖ Un montant d'investissement de 368 K€ en 2024.
- ❖ « Austérité » depuis 2022 en anticipation des investissements structurants à venir notamment pour les JOP 2030 (Capacité d'autofinancement + capacité d'emprunt).

13



Résultat Global 2024

LA PLAGNE
Paradiski

Excédent de fonctionnement

➤ **3 193 967,82 €**

Déficit d'Investissement

➤ **- 462 174,53 €**

Restes à réaliser (dépenses d'investissement 2023 reportées sur 2024)

➤ **84 673,80 €**

Capital des emprunts 2024

➤ **478 579,43 €**

Excédent global à reporter sur 2025 en fonctionnement

➤ **2 647 119,49 €**

Autofinancement 2025 : 2 168 540,06 €

(excédent global – capital des emprunts)

14

Les Dépenses générales de Fonctionnement

- Les charges à caractère général : chapitre 011
↳ **1 005 337 €**
- Les charges de personnel : chapitre 012
↳ **702 992 €**
- Les reversements aux communes : chapitre 014
↳ **5 473 610 €**
- Autres charges de gestion courante : chapitre 65
↳ **6 286 462 € (subvention OTGP/club/département)**
- Les intérêts des emprunts : chapitre 66
↳ **58 603 €**

15

Les Recettes de Fonctionnement

- L'excédent antérieur reporté
↳ **2 127 499,54 €**
- La Redevance remontées mécaniques
↳ **5 841 721 €**
- La Taxe remontées mécaniques
↳ **1 455 008 €**
- La Dotation Globale de Fonctionnement
↳ **2 586 329 €**
- Les loyers divers (*ex. COVA/caisse auto-ski/TC CHAMPAGNY*)
↳ **192 862 €**
- Les loyers d'affermage (*comme par ex. remboursement emprunt TC CHAMPAGNY*)
↳ **466 856 €**
- Les participations des communes à la compétence tourisme (périmètre historique)
↳ **3 728 247 €**
- Prestation 8 Services Mutualisés (*comme par ex. Taxe de séjour/logement saisonnier...*)
↳ **801 828 €**

16



Les Dépenses d'Investissement 2024

- La reprise obligatoire du déficit d'investissement reporté 2023 :
↳ **373 051,97 €**
- Le remboursement du capital des emprunts : chapitre 16
↳ **478 579,43 €**
- Les investissements : chapitres 20, 21 et 23
↳ **368 368 €**

17



Les Investissements 2024 Chapitres 21 et 23

↳ Stade de slalom Plagne centre :	14 955 €
↳ Centre administratif	2 048 €
↳ Piste de bob	79 064 €
↳ Espace Plagnard	1 424 €
↳ VTTAE/E.SPOT :	2 187 €
↳ Autres stades de slalom	7 217 €
↳ Tour de glace	132 150 €
↳ JOP Voirie piste de bob	114 622 €
↳ Portes entrées station	14 700 €

18

Les Recettes d'Investissement 2024

- Le FCTVA
↳ 78 373 €
- Le virement section de fonctionnement 2023 (déficit + RAR=1068)
↳ 447 480,52 €

19

Résultat d'Investissement 2024

- Dépenses
↳ 1 227 430,17 €
- Recettes
↳ 765 255,64 €
- Déficit d'investissement à reporter sur 2025 au 001 dépenses
↳ - 462 174,53 €
- Restes à réaliser à reporter sur 2025
↳ - 84 673,80 €

Déficit global d'investissement 2024 : - 546 848,33 € (au 1068)
(obligation de couvrir ce déficit d'investissement avec l'excédent de fonctionnement)

20

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- Organisation budgétaire du SIGP
- Résultats 2024
- **Orientations budgétaires 2025**
- Prévisions 2025

21

Orientations budgétaires

- Subvention OTGP 2025 à hauteur de la demande soit :
6 055 511,28 €
Subvention demandée au SIGP sur ses fonds : **2 141 710,88 €**
- **Subvention décidée par les communes : 3 913 800,40 €**
 - **Aime la Plagne : 1 010 125,16 €**
 - **La Plagne Tarentaise : 2 423 939,46 €**
 - **Champagny : 479 735,78 €**

22

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- Organisation budgétaire du SIGP
- Résultats 2024
- Orientations budgétaires 2025
- **Prévisions 2025**

23

Les Dépenses générales de Fonctionnement

- **Les charges à caractère général**
 - **Maintien au niveau des années antérieures à périmètre égal**
 - **Prise en compte des nouveaux collaborateurs**
 - **Les charges de personnel supplémentaires**
- **Les reversements SAP aux communes (prospective AGATE page 37)**
 - **Redevance RM : 4 055 901 €**
 - **Taxe RM : 1 487 642 €**
- **Autres charges de gestion courante**
 - **Les intérêts des emprunts = 47 567 €**

24

Les Dépenses de Fonctionnement

Focus sur les subventions

- Les subventions aux associations et clubs sportifs (en attente de l'ensemble des demandes)
- Les dotations et subventions aux institutionnels (en attente Maison des JO, ANEMA...)
- Les contrats de soutien aux athlètes de La Plagne : dépassement budgétaire ~~36 000 €~~ **39 000 €**
- La subvention demandée par l'OTGP : **6 055 511,28 €**

25

Les Recettes de Fonctionnement

- L'excédent antérieur reporté
 - ↪ **2 647 119,49 €** (excédent de fonctionnement 2024 - déficit d'investissement 2024 - crédits de reports)
- La Taxe remontées mécaniques
 - ↪ **1 487 642 €** intégralement reversés aux communes
- La redevance RM
 - ↪ **5 439 363 €** (72,72% ira aux communes)
- La Dotation Globale de Fonctionnement
 - ↪ **2 586 329 €**



26



Les Recettes de Fonctionnement

- Les participations de base des communes à la compétence tourisme pour l'OTGP **3 913 800,40 €**
- Les loyers divers (SAP/COVA/Espace Plagnard...)
- La participation des communes aux services d'altitude (y compris remboursement emprunt Gendarmerie et nouveaux services).
- La participation de La Poste à l'API (agence postale intercommunale) : **environ 14 000 €/an (comme partout en France)**



Les participations des communes aux services mutualisés

SIGP – BUDGET PRINCIPAL

PRESTATIONS DE SERVICES « À LA CARTE »

Le SIGP effectue des prestations de services pour le compte des communes afin de mutualiser ces missions à l'échelle du périmètre de la station.

Le SIGP répartit les frais à « Service Fait » sans surcoût et appelle les fonds aux communes membres.

Les services concernant les **2 communes d'Aime La Plagne et La Plagne Tarentaise** sont historiquement refacturés sur une clé inchangée depuis 2009 (**22,7% ALP et 77,3% LPT**).

Le SIGP porte également les emprunts et refacture aux deux communes les annuités afférentes selon cette clé. C'est par exemple le cas de la gendarmerie.

Pour les **3 communes**, la répartition se fait sur les critères « *historiques domaine skiable* » (**ALP 15,4%, CHAMPAGNY 12,4%, LPT 72,2%**) confirmée par des délibérations récentes (07/04/2015, 09/02/2016 et 04/02/2020)

- Certains services sont mutualisés depuis plus de 20 ans (taxe de séjour par exemple)
- D'autres sont récents (en 2020 – Agence Postale de Plagne Centre par exemple)
- De nouveaux services apparaissent (rénovation hébergements touristiques - début 2023)

La participation des communes aux services mutualisés

Services mutualisés (Prestations « à la demande » des communes)

Le SIGP effectue ces Prestations sous la forme de SERVICES MUTUALISES. Il gère également des infrastructures concourant au développement et à la gestion de la station de LA GRANDE PLAGNE.



SERVICES MUTUALISES → Financement **3 communes** ou **2 communes (ALP et LPT)**
(Assurés par des personnels dédiés)

- **Taxe de séjour** (depuis 1988) - Tenue des 3 régies communales (resp. Isabelle MAAS/ 1,5 ETP) → **3 communes**
- **Maison des services public** (depuis 2003) (resp. Carine POUCHOY/ 1 ETP) → **2 communes**
- **Classement des meublés de tourisme** (depuis 2006) (resp. Mélanie Bretonnet/ 1 ETP) → **3 communes**
- **Bike patrol** (depuis 2017) (5 saisonniers 4 mois/valeur annuelle - 2 ETP) → **2 communes**
- **Agence postale intercommunale** (novembre 2020) (resp. Mélanie Bretonnet/ 0,5 ETP) → **2 communes**
- **Développement Durable** (janvier 2021) (seulement les Etudes et le COPIL/ 0 ETP) → **3 communes**
- **Outdoor** (juin 2022) (resp. Aymeric Béatrix – chargé de mission/ 0,5 ETP) → **3 communes**
- **Logement des Saisonniers** (février 2023) (Franck Capuçon chargé de mission / 0,5 ETP) → **3 communes**
- **Services aux hébergeurs** (février 2023) (Franck Capuçon chargé de mission / 0,5 ETP) → **financement SIGP**

←
SIGP 2020



**Mandat
2020-2026**

Analyse financière

5

Janvier 2025



INFRASTRUCTURES (prestations « à la demande » des communes)

Infrastructures (Prestations « à la demande » des communes)



Le SIGP investit (I) et supervise la gestion (F) de certaines infrastructures concourant au développement et à l'offre clients de la station de LA GRANDE PLAGNE.

INFRASTRUCTURES (autres que domaine skiable et Eau/assainissement)

- Piste de Bob
- Cascade de glace
- Stade JL CRETIER
- Hélistation
- Gendarmerie
- Outdoor (activités de pleine nature)
- Chalet (COVA) : nota en contrepartie de la prise en charge de travaux par le propriétaire (SIGP), le loyer est possé de 1 550 à 5 000 € / mois en 2022
- Piste de poussée
- Tour Chrono
- Bâtiments (ESPACE PLAGNARD/PHOENIX/BEV/PROVAGNES...)
les charges récupérables de fonctionnement sont réparties sur les utilisateurs
- e.spots et liaisons - VTT à assistance électrique



Biens immobiliers : ex : refacturation de l'annuité de dette aux communes concernées pour la gendarmerie, copropriétés, plusieurs Gares RM, Phoenix, Espace Plagnard, OTGP altitude...

- répercutables aux communes pour l'investissement (sauf historiquement LES PROVAGNES et le CHALET);
- répercutables intégralement aux communes pour le fonctionnement (ex. : Glycol piste de bob en 2021);
- refacturation aux communes des investissements mobiliers (amortissement des biens).



Les Investissements 2024 (crédits de report)

- La poursuite ou l'achèvement de programmes en cours:

➤ Piste de bob	14 901,00 €
➤ Portes entrées station	6 300,00 €
➤ JOP infrastructure piste bob	58 068,00 €
➤ Les Provagnes	2 074,80 €
➤ Tour de glace	3 330,00 €
➤ Total des reports	84 673,80 €

33



DEMANDES (TTC) Nouveaux investissements 2025

TOTAL PROPOSE 1 864 000 € à arbitrer

- **STADE PLAGNE CENTRE (op 25) – 150 000 € ??**
 - Filets A / protection sur la crête (Commission de sécurité) = 83 280 € TTC
 - Electricité (éclairage) - réhabilitation basse tension/cellule HTA : étude CITEOS en cours = 160 k€ (étude diagnostic 25 000 €)
 - Câblage et enfouissement de gaines pour chronométrage et sonorisation : à chiffrer
 - Réfection sonorisation
 - Attention attirée par le gestionnaire sur la vétusté de certains matériels
- **TOUR DE CHRONO = 30 000 €**
 - Travaux suite incendie

34



DEMANDES (TTC)

Nouveaux investissements 2025

- AUTRES STADES DE SLALOM (op 25) = 12 000 €
- PROVAGNES (op 20) – 300 000 €
 - Modification du chauffage = 260 000 € MOE incluse (ENEOS)
 - Remplacement réglementaire éclairage anti panique incendie
 - Commencer à préfinancer l'aménagement d'un plancher central (salle de réunion ou aménagement de bureaux ? ??) = 40 K€
- PORTES D'ENTREES STATION (132) = 100 000 €
 - Montalbert = 30 425,24 €
 - Montchavin = 30 425,24 €
 - La Roche = 34 026,95 €
- CHALET (112) – 200 000 € ??

35



DEMANDES (TTC)

Nouveaux investissements 2025

- PISTE DE BOB (op 19) – 170 000 €
 - **Crédit de report = 14 901 € (traitement mur écaillé)**
 - **Nouveaux crédits :**
 - Préfinancement année 3/3 pour le crépi coque = (mis de côté 100 k€) + 50 000 € ou JOP
 - Renfort préventif tranche 2/2 des structures d'encrage de la couverture de piste V12/V19 (COMAG) = non réalisé 2024 = 30 000 €
 - Bardage bois = 10 000 €
 - Etanchéité toiture tour de chrono = à définir (environ 30 000 €) ou JOP
 - Traitement réglementaire fuites des groupes de froid = 20 000 €
 - Mise aux normes réglementaires de IBSF et FIL (décélération) = JOP

36



DEMANDES (TTC) Nouveaux investissements 2025

- **PISTE DE POUSSEE (113) = 14 000 €**
- **TOUR DE GLACE (36) = 20 000 €**
 - Projecteurs binoculaires pour communication et subvention = 16 500 €
 - Solde avenant MTC = 3 500 €
- **VTTAE/E.SPOT (24) = 50 000 €**
 - Boucle VTTAE Col de Forcle/Champagny (étude et travaux) = 30 à 50 000 € (selon projet en lien avec le projet communal enduro-trail-sentiers)
 - Signalétique VTTAE = 2 500 €
- **ESPACE PLAGNARD (117) – 4 000 €**
 - Toit de l'escalier de secours côté rue = 4 000 €
- **PHOENIX (105) : 14 000 €**
 - travaux prévus par la copro de ravalement/fenêtres > 12 000 €

37



DEMANDES (TTC) Nouveaux investissements 2025

- **JOP VOIRIE PISTE DE BOB (133) = 200 000 €**
- **JOP BATIMENTS (134) = 300 000 €**
 - Ouverture nouveaux crédits maxi CS 11/02 = 75 000 € (engagements à ce jour 87 000 €) + crédits nouveaux 225 000 €
- **JOP INFRASTRUCTURE (135) = 300 000 €**
 - crédits de report 58 068 € + ouverture crédits CS du 13/02 = 24 000 € + CS 11/03 = 13 500 € (pour les études) + crédits nouveaux 204 432 € (dont URGENT = plateforme de départ luge dame bas)

Pour les JOP, on anticipe un emprunt de 3 M€ et un capital de 3,5 à 4 M€ entre 2024 et 2028 à constituer en fonctionnement (soit pour l'ensemble des opérations environ 800 K€/an sur 5 ans)

38

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 05/03/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date d'affichage : 05/03/2025

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Délibération n° 2025-016

Le 11 mars 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (5) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Xavier URBAIN, suppléant.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (3) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

OBJET : finances : compétence optionnelle : débat d'orientation budgétaire 2025 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP.

M. le Vice-président délégué à l'Eau et l'Assainissement :

Rappelle au Comité syndical que les Communes d'Aime-la-Plagne et de La Plagne Tarentaise comptent plus de 3.500 habitants, ce qui implique, au niveau du SIGP, l'obligation de mener un débat d'orientations budgétaires et de délibérer.

Rappelle également que le Code général des collectivités territoriales prévoit que le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires qui a vocation à éclairer le vote des élus, pour la légalité de l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Présente la note de synthèse relative au débat d'orientations budgétaires du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement du SIGP pour l'année 2025, en reprenant les résultats 2024 et la prospective financière de l'année 2025 qui a été présentée en séance du 11 février 2025 et annexée au compte-rendu de ladite séance, ainsi qu'à la notice de présentation du présent Comité syndical, en sa forme complétée d'un dossier consolidant les travaux des bureaux et commission.

M. le Président a invité et invite les élus membres du Comité syndical à formuler toute remarque à chaque étape de ce processus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Prend acte de la note de réflexion, ainsi que des observations émises au cours du débat d'orientation budgétaire.

Indique que les principales orientations seront traduites dans le budget primitif annexe Eau et Assainissement 2025 du SIGP.

Charge le président d'annexer à la présente délibération la note de synthèse projetée en séance.

Charge le président de notifier la présente délibération à Mme la Trésorière de Moûtiers.

AINSI DELIBERE

Le Secrétaire de séance,
M. Christian VIBERT

Le Président,
M. Jean-Luc BOCH



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Aime-les-Bains - Prévagnes
73210 LA PLAGNE TARENTEISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EAU ET ASSAINISSEMENT

Mardi 11 février 2025

arbitrages

1

Bilan 2024 - généralités

- Part syndicale inchangée depuis 2023 (auparavant + 0% entre 2010 et 2023)
- Instauration de la PFAC (*redevance non fiscale destinée au financement de grands projets comme la construction ou l'amélioration des collecteurs principaux ou des stations d'épuration*) en 2023 = A NOTER qu'aucun dossier ne nous a été transmis par les services urbanisme des communes depuis son instauration.
- Depuis 2022, les services urbanisme intègrent systématiquement l'article CODE DE L'URBANISME L332-15 à leurs permis à toute autorisation d'urbanisme sur le ressort du SIGP
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000020629442
- Poursuite de la collaboration étroite avec les Régies communales = le SIGP organise depuis 2021 deux réunions intercommunales annuelles autour des Schémas directeurs, du diagnostic permanent assainissement, du diagnostic périodique, de la RSDE (Recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau) et de la lutte (ensemble) contre les eaux claires parasites.
- Poursuite des mises en séparatif EU-EP sur la station altitude (avec la commune de LPT)
- Sur les fonds de développement durable du contrat, poursuite depuis 2021 des ateliers et des conférences de sensibilisation (éco-gestes/RSDE)
- Poursuite de la préservation des équipements avec notamment la recherche et lutte contre les eaux claires parasites (qualité/quantité)
- Poursuite de la protection des captages d'eau (Blanchets, Carrelaz, Roche Fendue, Bourtes)
- A NOTER = on déplore la baisse du montant plafond (national) de la prime d'aide à la performance énergétique toutefois conservée par le SIGP à 100% du plafond,

2

Bilan 2024 - travaux

Renouvellement – MOA VEOLIA (dans le cadre du contrat)

Ci-dessous les opérations conduites par VEOLIA en « RENOU » dans le cadre des DSP AEP et EU

travaux exécutés et réceptionnés en 2024

contrat : S.I. GRANDE PLAGNE eau - ZJ680				
CHANTIER	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2023	13 562,39		
	DOTATION ANNUELLE 2024		76 621,84	
L929H	ZU680-BRANCHEMENTS VETUSTES	16 507,94		
L94UH	ZU680-COMPTEURS	964,45		
S953H	ZU680-REMIN-BLOC PUISS ELECTROCHLORATION	4 252,78		
S97HH	ZU680-REMIN-BALLON ANTIBELIER	2 466,27		
S97VH	ZU680-REMIN-HYDRAULIQUE (ADAPTATION HYDROEJECTEUR)	4 033,48		
	TOTAL DES CHANTIERS 2024	28 224,92		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2024	41 787,31	76 621,84	34 834,53

3

Bilan 2024 - travaux

Renouvellement – MOA VEOLIA (dans le cadre du contrat)

Ci-dessous les opérations conduites par VEOLIA en « RENOU » dans le cadre des DSP AEP et EU

travaux exécutés et réceptionnés en 2024

contrat : S.I. GRANDE PLAGNE assainissement - ZJ681				
CHANTIER	LIBELLE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2023	91 698,80		
	DOTATION ANNUELLE 2024		52 994,25	
N923H	ZU681-UDEP AIME-GAVEUSE CENTRIF 1	13 573,47		
R99KH	ZU681-UDEP AIME-CLIM LOCAL ELEC A1	3 752,29		
S934H	ZU681-UDEP AIME-2 VARIATEURS CENTRI 2	5 602,87		
S93BH	ZU681-UDEP AIME-POMPES 1 2 3 EXTRACTION	2 900,77		
S93YH	ZU681-UDEP AIME-MOTORED FLOCCULATION 2	3 010,54		
S93ZH	ZU681-UDEP AIME-AGITATEUR POLY CENTRIF	872,77		
S96MH	ZU681-UDEP AIME-PIEDS ASSISE 1 A 4 PR EN	3 013,91		
S96UH	ZU681-UDEP AIME-GARNITURES PPE RECIR FER	1 317,46		
S9A2H	ZU681-UDEP AIME-POMPE 1 EXTRACTION DELRE	2 201,97		
S9A3H	ZU681-UDEP AIME-GARNITURE PPE RECIRC DES	2 968,06		
	TOTAL DES CHANTIERS 2024	39 214,11		
	TOTAL GENERAL AU 31/08/2024	130 912,91	52 994,25	-77 918,66

4

Bilan 2024 - travaux

Sur fond travaux – SIGP sous MOA VEOLIA (dans le cadre du contrat)

Ci-dessous les opérations coconstruites dans le cadre des DSP AEP et EU

ETAT D'IMPUTATION AU COMPTE DU FONDS DE TRAVAUX Eau

contrat : Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne			
T4H00 - FONDS DE TRAVAUX	DEBIT	CREDIT	SOLDE
Report au 1er janvier 2024		-1,291,373.19	
DOTATION ANNUELLE 2024		212,500.00	
TOTAL DES CHANTIERS 2024	-00		
TOTAL GENERAL AU 31/12/2024	-00	-1,078,873.19	-1,078,873.19

5

Bilan 2024 - travaux

Sur fond travaux – SIGP sous MOA VEOLIA (dans le cadre du contrat)

Ci-dessous les opérations coconstruites dans le cadre des DSP AEP et EU

ETAT D'IMPUTATION AU COMPTE DU FONDS DE TRAVAUX Assainissement

contrat : Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne			
T4H01 FONDS DE TRAVAUX	Débit	Credit	Solde
Report au 1er janvier 2024		-1,237,509.76	
DOTATION ANNUELLE 2024		212,500.00	
TOTAL DES CHANTIERS 2024	-00		
TOTAL GENERAL AU 31/12/2024	-00	-1,025,009.76	-1,025,009.76

6

Bilan 2024 - travaux

Sur fond DD – SIGP via VEOLIA (dans le cadre du contrat)

Ci-dessous les opérations coconstruites DD dans le cadre des DSP AEP et EU

ETAT D'IMPUTATION AU COMPTE DU FOND DEVELOPPEMENT DURABLE				
Eau				
T40H6				
contrat :	ZU680 EAU	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne		€ HT	
	FONDS DEVELOPPEMENT DURABLE			
	Report au 1er janvier 2024			50,838.00
	DOTATION ANNUELLE 2024		12,500.00	
	Opérations 2024			
03-263934	MISSION AMO -TURBINAGE SOURCE DE LA MINE	4,120.00		
	TOTAL DES CHANTIERS 2024	4,120.00		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2024	4,120.00	12,500.00	59,218.00

7

Bilan 2024 - travaux

Sur fond DD – SIGP via VEOLIA (dans le cadre du contrat)

Ci-dessous les opérations coconstruites DD dans le cadre des DSP AEP et EU

ASSAINISSEMENT				
T40H7				
contrat :	ZU681 ASSAINISSEMENT	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne		€ HT	
	FOND DEVELOPPEMENT DURABLE			
	Report au 1er janvier 2024			90,362.00
	DOTATION ANNUELLE 2024		12,500.00	
	Opérations 2024			
03-264823	Articles de sensibilisation aux micropolluants infonews	1,700.00		
03-262472	4 Ateliers de sensibilisation aux micropolluants	2,280.00		
03-262474	Format stand animation sensibilisation micropolluants	455.00		
03-266927	Conférence sur le changement climatique	3,333.33		
	TOTAL DES CHANTIERS 2024	7,768.33		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2024	7,768.33	12,500.00	95,093.67

8

Bilan 2024 - HT

Sur budget – Maitrise d’ouvrage SIGP

✓ Acier 1800	122 188,00 €
✓ Acier Plagne Centre	102 539,99 €
✓ Collecteur EU	47 968,00 €
✓ Les Ouvertes	690,00 €
✓ Renforcement Réseaux	1 437,50 €
✓ Tampon Crête Côte	3 130,00 €
✓ Usine dépollution – STEP	3 347,50 €
✓ Usine reminéralisation AEP Belle Plagne (CO2)	85 536,26 €

9

Les Investissements 2024 (crédits de report)

➤ Doubles cunettes EU altitude	37 615,00 €
➤ Compostage boues (amélioration plateforme)	48 252,38 €
➤ Acier Plagne Centre	43 945,71€
➤ Collecteur E.U	16 840,00 €
➤ Renforcement réseaux	13 350,00 €
➤ Eaux claires parasites vallée outil de mesure	7 485,40 €

TOTAL DES REPORTS 167 488,49 €

10

Résultats 2024

- **Excédent de fonctionnement**

↳ 535 592,53 €

- **Excédent d'Investissement**

↳ 1 055 938,35 €

- **Restes à réaliser (dépenses d'investissement 2024 reportées sur 2025)**

↳ 167 488,49 €

- **Excédent global à reporter sur 2025**

↳ 1 424 042,39 €

11

Le remboursement des emprunts

Année 2024							
Objet de l'emprunt	Montant initial	Année	Durée	Se termine	Taux	Capital restant	Annuité
Extension retenue des Blanchets	1 005 000 €	2007	20 ans	oct-27	4,25%	209 772,50 €	74 847,00 €
Station d'épuration	3 600 000 €	2008	30 ans	juin-38	5,15%	2 247 194,98€	230 287,78 €
Station d'épuration	2 727 108 €	2010	30 ans	janv-40	5,07%	1 366 987,60 €	158 177,92 €

12



Réalisations 2024 - EU

AMELIORATION COMPOSTAGE & DEFENSE INCENDIE UDEP

- Réfection toiture et sky dome (par SIGP dont un remboursement d'assurance / grêle)
- Mise en conformité de la plateforme (surface/stock)

COLLECTEUR

- Etude de l'ensemble du collecteur lancée en 2024 et confiée à PROFIL ETUDES BARON
- Problématique ZAC DES ILES (prise en charge par experts / SIGP exempt de responsabilité ceci a été intégré à l'étude technique PROFIL ETUDES BARON de l'ensemble du COLLECTEUR et fait l'objet d'enquêtes de branchement au printemps 2025)
- Ligne sncf//traversée de l'Isère 57 562 € (voie d'accès et gainage)

DIAGNOSTICS PERMANENT & PERIODIQUE / RSDE

- Poursuite de la campagne d'amélioration du réseau (mise en séparatif) = Vercors-écrins avec la Commune de La Plagne Tarentaise tr4 sur 5
- Installation d'outils de mesures qualitatives / pluviomètres UDEP et Plagne Altitude
- Mise à jour du diagnostic permanent et du diagnostic périodique (fonctionnement/annuel)

13



Orientations 2025 ...

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES UDEP

- Étude capacité azote et carbone (mis en stand by car bons résultats 2023-2024) 30k€

AMELIORATION UDEP

- Portail et légos béton – reste à charge 10k€ (budget réduit par prise en compte vente cribleuse) (avis favorable en 2025)
- Création d'un poste de dépotage (selon suite de la réunion du 25/02/2025 / avis défavorable)
- Amélioration du bâtiment de compostage (avis favorable en 2025 sous réserve des suites de la réunion du 25/02/2025 et des projets proposés en ce sens)
- Amélioration de l'unité de compostage / sécurisation (selon suite de la réunion du 25/02/2025 / avis défavorable)
- Désodo (dont amélioration maturation usine) 40 000 € (avis favorable en 2025 = importance soulignée de la limitation/maîtrise des odeurs)

DOUBLE-CUNETTES/SEPARATIFS

- Vercors-Ecrins (Plagne Centre) = engagé et RAR 37 615 € TTC (retardé USCPC PC sécurité)
- Altitude 100 000 € (dernière tranche du programme quinquennal 2021-2026) (avis favorable sur 2025-2026; selon accords de la commune LPT sur zone France-Cembraie qui a prévu 30k€ en 2025) / rencontrée le 19/02/2025, l'AERMC nous a laissé peu d'espoir quant à des subventions sur ce programme

14



Orientations 2025 ...

COLLECTEUR

- Poursuite de l'étude de l'ensemble du collecteur lancée en 2024 et confiée à PROFIL

ETUDES BARON

- Conserver les crédits non dépensés (reste 2024 51 294 €) et ajouter environ 50 000 € de crédits nouveaux 2025 en vue des travaux envisagés sur 2026 ensuite de l'étude et lutte contre les ECP
- Etudier le réseaux et rechercher les fuites sur LA ROCHE NORD (en 2025 ou 2026) et dans les copropriétés de Plagne Centre (env 10 k€/zone d'étude et recherches)

DIAGNOSTICS PERMANENT & PERIODIQUE / RSDE

- Poursuite de la campagne d'amélioration du réseau (mise en séparatif) Altitude: avec la Commune de La Plagne Tarentaise
- Etudier des installations d'outils de mesures et d'analyses qualitatives et quantitatives
- Mise à jour du diagnostic permanent et du diagnostic périodique (fonctionnement/annuel)

15



Réalisations AEP 2024

USINE DE LA REMINE

- Canalisation CO2 Usine de la Remine (102 643 €)

BARRAGE DES BLANCHETS

- Repérages et plans topo en vue des auscultations

AMELIORATION RESEAUX – remplacements des ACIERS

- ACIER 1800 tr2 Constantine (146 625 €)
- ACIER PLAGNE CENTRE tr2 Boulevard-Cembraie-France (123 047 €) / à noter inflation du budget (standard RD/qualité des revêtement/« Tour de France »)

16

Orientations 2025 ...

PROTECTION DE LA RESSOURCE

- Périmètre de protection ROCHE FENDUE (non réalisé 2024) 3^{ème} opération sur 4 = 100 000 € (par la suite prévoir le périmètre des BOURTES en 2026 – Vu avec ARS 03/02/2025 sur site – env 150 000 €)
- Création opération : Forage Chalet de l'Arc / pose d'une sonde = 12 000 €

NB : le suivi analytique de l'hydrogéologue pour la gare G1 a révélé cette sensibilité)

URBANISATIONS

- LES MOUTONS = Programme repoussé par le promoteur en 2024 – pas de dépense envisagée au budget 2025 / En cas de demande L332-15 sera mentionné car l'extension du réseau public AEP <100ml
- ZAC AIME 2000 = étude BARON annulée en 2024 – pas de dépense envisagée au budget 2025 / nouveau programme étudié par ALP en vue d'un futur document d'urbanisme opérationnel
- BELLECOTE = PUP 2024 en stand by – pas de dépense envisagée au budget 2025
- CRISTINA = travaux à charge du promoteur / profiter des fouilles du programme pour installer une chambre (8k€ à prévoir MOE incluse)/bouclage zone Araucaria-Cerro Torre

17

Orientations 2025 ...

AMELIORATION RESEAUX – remplacements des ACIERS

- Acier 1800 tr 3zone MAEVA = 90 000 € et fin de maillage 1800 tr4 = 60 000 € (avis favorable en 2025 mais sous réserve de la disponibilité financière)
- Acier Plagne Centre tr 3 = 100 000 € (avis favorable en 2025)
- Acier RD vers Plagne soleil (Forêt) = 240 000 € MOE incluse (sera proposé en 2026 ? / inclus électricité / attention des surcouts à envisager demande / standard du CD73 / projet 145 ml sous voirie)
- Acier Aime 2000 (si possible en 2025 sous condition = sans emprunt/avis réservé)

AMELIORATION RESEAUX – protection capacité / réservoirs

- Création d'un exutoire sur le réservoir de Belle Plagne (180ml) 45 000 € (si possible en 2025 sous condition = sans emprunt)
- Cuvelage Plagne Village = 115k€ yc MOE (si possible en 2025 sous condition = sans emprunt)

NB : création opération CUVELAGES 2025-2028 = Village et Biolley haut

USINE DE LA REMINE

- Déplacement de l'UV si nécessaire + débitmètre de régulation C02 = 30 k€ et 20 k€ (avis favorable en 2025)

18



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11/03/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 05/03/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de publication : 05/03/2025

Quorum applicable : 7

Le 11 mars 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (2) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (3) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h06.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décisions :

- **Décision n° 2025-001** : marché signé avec ABEST Ingénierie pour réaliser l'étude préalable aux travaux d'aménagement de la piste de bob-JOP 2030 = 29.000 € HT.
- **Décision n° 2025-002** : marché signé avec ABEST Géo détection pour les missions topo et infographie 3 D préalables aux travaux piste de bob-JOP 2030 = 19.850 € HT.
- **Décision n° 2025-003** : marché signé avec ABEST Ingénierie pour réaliser l'infographie d'insertion préalable aux travaux piste de bob-JOP 2030 = 7.700 € HT.

Délibération n° 2025-011 : administration générale : modification du tableau des effectifs non permanents du SIGP : poste de chargé de projets. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-012 : domaine skiable : modification des tarifs publics des remontées mécaniques pour l'été 2025. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-013 : tourisme : avenant n° 2 à la convention d'objectifs ayant trait aux missions touristiques réalisées par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP). Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-014 : finances : ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget général 2025 du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-015 : finances : débat d'orientation budgétaire 2025 du budget général du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-016 : finances : compétence optionnelle : débat d'orientation budgétaire 2025 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h07.**

Fait à La-Plagne-Tarentaise, le 11 mars 2025.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **20 MARS 2025**

⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).

⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).